



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E179502

VALABLE JUSQU'AU 01/06/2027

ÉDITÉ LE

06/05/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/02/2015

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 13/11/2023  
4 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DIEPPE 810045617

Siret : 810 045 617 00026

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5 003485

Assurance Responsabilité Travaux :

AREAS 08448249E

Assurance Responsabilité Civile :

AREAS 08448249E

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : LDB HABITAT

Sigle : LDB HABITAT

ROUTE DE BOSMELET

ZI

AUFFAY

76720 VAL-DE-SCIE

Téléphone : 02 35 32 70 11

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.ldb-maconnerie.fr>

E-mail : [ldb.habitat@orange.fr](mailto:ldb.habitat@orange.fr)

Responsabilité légale :

GROUPE DAVID BOSSE (982 652 620) / BOSSE DAVID DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	02/06/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/04/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	02/06/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	25/03/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	10/09/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/05/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	29/06/2021
o Isolation des combles perdus	13/01/2026
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	27/05/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.